



COWANSVILLE

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, que le rôle de perception de toutes les taxes pour l'année 2019, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles sont décrétées, imposés et prélevés par le règlement numéro 1874, a été complété et déposé à mon bureau au 220, place Municipale, Cowansville (Québec) et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les sommes mentionnées.

QUE les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et qu'ils seront expédiés dans le délai imparti.

QUE les taxes sont payables en un (1) versement échéant le 25 février 2019 s'ils sont inférieures à quatre cents dollars (400 \$) ou en quatre (4) versements égaux échéant le 25 février 2019, le 25 avril 2019, le 25 juin et 25 septembre 2019, s'ils sont supérieurs à quatre cents dollars (400 \$).

QU'un intérêt de sept pourcent (7 %) l'an et qu'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de cinq pourcent (5 %) par année sera chargée sur toutes les taxes, compensations et tarifs imposés à compter de leur date respective d'échéance.

Donné à Cowansville, ce 23 janvier 2019

Josée Tassé, CPA, CGA, OMA  
Trésorière